

Association du Pays Larzac - Cœur d'Hérault

Compte rendu du **Conseil d'Administration** du 11 septembre 2003

Objet	Conseil d'administration de l'association du Pays Larzac Cœur d'Hérault
Date	Jeudi 11 Septembre 2003
Lieu	Domaine de la Tour à Nébian

		Présents	Pouvoir	Absents/Excusés
Clermontais	Alain CAZORLA	X		
	Francis GAIRAUD	X		
	Jean-Claude LACROIX	X		
	Claude REVEL			X
	Bernard SOTO	X		
Lodévois Larzac	Frédérique ALIBERT	X		
	Marie-Christine BOUSQUET	X		
	Frédéric ROIG	X		
Vallée de l'Hérault	Claude CARCELLER	X		
	Manuel DIAZ	X		
	Nicole GUERRE			X
	Guy LASSALVY			X
	Gabriel MATEU	X		
	Louis VILLARET	X		
	Communes hors intercommunalité	Joëlle GOUDAL	X	
	Joseph RODRIGUEZ	X		
Conseil Général de l'Hérault	Francis BOUTES			X
	Pierre GUIRAUD			X
	Maurice REQUI			X
	André VEZINHET			X
	Marcel VIDAL représenté par Martine JOUSSET	X		
Chambre de Commerce et d'Industrie	Jean-Jacques BONNIOL	X		
Chambre de Métiers de l'Hérault	Jean-Marie CANO représenté par Valérie GAILLARD	X		
Chambre d'Agriculture de l'Hérault	Christophe COMPAN			X
Vignerons coopérateurs de l'Hérault	Gilbert GARROFE	X		
Union départementale des Offices de Tourisme & Syndicats d'Initiative	Marius ROMERO			X
Chartes Intercommunales	Lionel MICOLA		X (à Mme BOUSQUET)	
C.O.D.E.R.P.A.	Jean-Claude GOBET	X		
Fédération Régionale des Maisons des Jeunes et de la Culture	Colette VUILLEMENOT	X		
Fédération départementale des Foyers Ruraux	Josiane LIGONNIERE	X		
Fédération départementale des chasseurs	Noël FRONTY			X
Fédération départementale de la pêche et de la pisciculture				X
		20	1	11

Invités : 32 Quorum : 16

Monsieur le Sous-préfet	Jean Pierre GILLERY	X		
Conseil général de l'Hérault - DAT	René AUGER	X		
Président du Conseil de développement	André GAY			X
Conseil régional Languedoc Roussillon	Monique FOURCADE DPTTS	X		
Gérard DELFAU, représenté par Michel ALVERGNE		X		
Charte Lodévois Larzac	Mathieu GUILLOT	X		
Communauté de communes du Lodévois	Robert LECOUCOU et François VENOT	X		
Conseil général de l'Hérault - DAT	René AUGER	X		

Ordre du jour : adoption de la Charte et position du Lodévois - calendrier au programme d'actions du Pays - communication du Pays - animation économique - observatoire - gestion et fonctionnement financier - UPPO Route de l'Olivier - avenants aux contrats de travail du personnel - maintien des perceptions en zone rurale

Association du Pays « Larzac-Cœur d'Hérault »

Domaine de la Tour 34800 NEBIAN / Tél : 04.67.44.39.74 - Fax : 04.67.44.38.97 - e-mail : pays-lch@wanadoo.fr

Louis VILLARET retenu par une réunion à la trésorerie générale à Montpellier au sujet des fermetures de perceptions sera en retard.

Bernard SOTO président de la communauté de commune du Clermontois, et Vice-président de l'association présidera le début du Conseil d'administration.

Etant préférable d'attendre l'arrivée du Président pour aborder le projet de réponse à la délibération de la communauté de communes du Lodévois, il est procédé à l'examen du deuxième point de l'ordre du jour pour commencer.

- PREPARATION AU PROGRAMME D' ACTIONS DU PAYS :

Un projet de calendrier d'une douzaine de réunion thématique sur une période de 3 semaines est proposé. Dans le prolongement des fiches de détection de projets envoyé cet été, ces réunions constitueront des moments d'échanges et d'information pour les acteurs mobilisés. Ces réunions intermédiaires permettront de faire le point sur les thèmes directeurs affinés du programme et les projets envisageables pour 2004 (plutôt au second semestre). Cela évitera que la rédaction s'effectue en vase clos, et que les personnes mobilisées ne découvrent qu'un document écrit au mois de janvier 2004, sans avoir eu la possibilité de faire part de leurs remarques à priori.

Le programme proposé est jugé trop chargé et difficile à suivre. Le document de travail distribué est donc caduc. Il est demandé de faire moins de réunion (3 à 4) sur une période plus large. Il sera donc élaboré un nouveau programme de 4 réunions (1 par axe de la Charte) réparties sur une période de 4 à 6 semaines. (voir document joint)

- POINT SUR L'AVANCEMENT DU PAYS :

ADOPTION DE LA CHARTE (cf. tableau du niveau d'approbation au 1^{er} septembre ci-joint).

POSITION DU LODEVOIS ET REPONSE DU PAYS (cf. délibération de la communauté de communes du Lodévois et réponse effectuée à partir d'un projet soumis et amendé lors du Conseil d'administration ci-joint).

Sur ces bases, il est décidé d'envoyer dès que possible un dossier de reconnaissance définitive du Pays à Monsieur le Préfet.

Robert LECOUC, présent, a expliqué le contenu de la délibération de la communauté de commune du Lodévois. Il informe qu'il ne souhaite plus participer aux travaux de l'association. Louis VILLARET précise que la communauté de communes du Lodévois sera à invitée et continuera à être tenue informée du travail prévu et effectué par le Pays. Robert LECOUC appelé par d'autres obligations se retire.

- COMMUNICATION

- Journal :

Il convient de procéder à la réalisation du journal de Pays n°2 pour cet automne.

Les personnes volontaires pour participer au comité de rédaction sont : Josiane LIGONNIERE, Joëlle GOUDAL, et Collette VUILLEMENOT

Il est convenu que le journal sera édité à 30.000 exemplaires. Le coût de la distribution a été évalué par devis de La Poste à 1.500 € environ.

Il est décidé à l'unanimité que la distribution sera à la charge de l'association de Pays, tant pour la logistique que financièrement.

- Site Internet :

Un projet de cahier des charges de site Internet a été élaboré. Il comporte une partie extranet pour animer et faciliter les échanges des membres du Conseil de développement et l'ensemble des partenaires est distribué (voir document ci-joint). Les personnes intéressées pour suivre ce dossier (remarques et précisions sur le projet de cahier des charges, appel d'offre et sélection d'un prestataire) devront se manifester auprès du secrétariat du Pays.

- ANIMATION ECONOMIQUE

Ce projet de convention (cf. document joint) porte principalement sur la précision du rôle respectif des différents opérateurs institutionnels (Intercommunalité, consulaires, MDE, Pays) qui agissent plus ou moins directement dans le domaine économique au sein du pays Larzac Cœur d'Hérault. Elle approfondit plus particulièrement l'articulation entre l'association du pays et la MDE, notamment niveau de l'observatoire de Pays. Cette convention s'inscrit en cohérence avec l'axe 1 de la Charte de Pays. Il appartient aux administrateurs de prendre connaissance du contenu de cette convention, et de faire part de leurs remarques au plus tard dans le courant du mois d'octobre. Un projet définitif pourra alors être rédigé en relation avec les services de la MDE. Il sera soumis à l'approbation d'un prochain Conseil d'administration de l'association. La MDE évoquera ce projet lors de son prochain Conseil du 22 septembre.

- OBSERVATOIRE DU PAYS

Dans le cadre de ses missions, un Pays a besoin de disposer d'un outil de connaissance approfondi de son territoire. C'est nécessaire pour permettre une meilleure définition des orientations futures du développement et une véritable politique prospective. Une observation de qualité se doit d'être permanente et dynamique (par opposition à ponctuelle et statique). Cet outil de connaissance, appuyé sur la technologie SIG, sera aussi utile à l'évaluation des actions réalisées dans le cadre de la programmation du Pays ou pour l'analyse des phénomènes se produisant spontanément sur le territoire (hausse démographique, étalement urbain, migrations pendulaires, etc....). Il s'agit d'un outil qui permettra, outre la production d'une activité d'étude en interne, de fournir des renseignements à nos partenaires.

Par conséquent, il est demandé à Thierry REBUFFAT en relation avec des techniciens des 3 communautés de communes adhérentes à l'association, d'ébaucher l'architecture d'un « Observatoire général du Pays Larzac Cœur d'Hérault » en prenant en compte les différentes compétences et capacité de mise en réseau des partenaires existant.

- PARTENARIAT AVEC L'UPPO «ROUTE DE L'OLIVIER EN CŒUR D'HERAULT»

L'UPPO mène depuis plusieurs mois un travail de valorisation, notamment économique, du patrimoine oléicole. Pour approfondir son action elle a missionné une stagiaire pendant 5 mois. Au cours du stage, elle élaborera un cahier des charges s'appuyant sur des critères existants (Qualité Hérault, Bienvenue à la ferme,...) et compatibles avec la Charte de Pays. Son action de terrain permettra de sensibiliser et d'identifier les porteurs de projets potentiels et de favoriser l'émergence d'actions.

La convention prévoit une participation du Pays de 1.440 € soit 30% du Budget, soit 50% par le Conseil général et 20% par l'UPPO.

Jean Jacques BONNIOL souhaite savoir si cette dépense imprévue initialement dans le budget 2003 ne provoquera pas de déséquilibre. Il lui est indiqué qu'il existe une marge de manœuvre dans le budget qui rend possible cette action.

Le projet de partenariat avec l'UPPO est validé à l'unanimité (convention de partenariat disponible sur demande auprès du secrétariat).

- GESTION ET FONCTIONNEMENT FINANCIER :

Actuellement les frais de découvert s'élèvent à 11% sans contrat particulier. Les contrats proposés par notre banque sont gratuits et nous permettent de réduire de taux de 11% à 8%.

Par conséquent, pour une période réelle de 6 mois de découvert en permanence à 20.000 € à un taux à 6% au lieu de 8% d'ici le mois d'avril 2003, l'économie ne serait que de 200,00 €. En regard des démarches administratives à accomplir, il est jugé disproportionné de changer d'établissement bancaire pour une économiser une somme aussi modique.

Le projet de convention cadre de cession de créances professionnelles affilié à un contrat de découvert professionnel est donc approuvé à l'unanimité. (contrats disponibles sur demande auprès du secrétariat de l'association)

- AVENANT AUX CONTRATS DE TRAVAIL DU PERSONNEL

L'avenant proposé fait état d'une prime annuelle à la date échéance d'anniversaire du contrat de travail (1er mai 2003 pour Thierry REBUFFAT avenant n° 2, et 27 juin 2003 pour Béatrice BERMEJO-MOLINIER avenant n° 3. Elle s'élève à l'équivalent d'un mois de rémunération. Louis VILLARET informe que depuis sa prise de fonction il a constaté une forte implication, ainsi qu'une adaptabilité du personnel à la flexibilité d'horaires nécessaire pour faire face aux impératifs. Il propose d'accepter ces avenants.

Manuel DIAZ souhaite que l'on s'assure de la conformité des avenants. Une démarche a déjà été effectuée en ce sens préalablement. Une deuxième démarche sera effectuée pour confirmation auprès d'un professionnel comptable.

Les avenants sont acceptés à l'unanimité (avenants disponibles sur demande auprès du secrétariat).

- FERMETURE DES PERCEPTIONS EN MILIEU RURAL

Louis VILLARET évoque les projets de fermeture en milieu rural de certaines perceptions sans concertation. Cela constitue une régression du service de proximité en faveur de la population, des entreprises et des collectivités. Il soumet un projet de motion (cf. documents ci-joint).

Le projet de motion est adopté à l'unanimité

Le Président

Louis VILLARET